

## LA PATRIE

MONTREAL, 6 OCTOBRE 1892

L'amiral Delnhard, commandant de l'escadre d'évolutions allemande, vient de mourir.

On mande de Buffalo qu'il est tombé un peu de neige en cette ville hier. Les montagnes sur différents points de l'état sont toutes blanches.

On dit que parmi les Capucins, établis à Ottawa depuis deux ans, se trouve un ancien agent diplomatique de la France.

Le professeur Mayor, de Glasgow, a été nommé titulaire de la chaire de la science politique à l'université de Toronto.

Le bruit court à Paris que le président du conseil des ministres d'Égypte a donné sa démission pour des raisons de santé.

L'expédition russe au Pamir, sous le commandement du colonel Yonoff, est rentrée à Ferghana, dans le Turkestan.

Une dépêche de Londres annonce la mort de lord Tennyson, poète lauréat de l'Angleterre, décédé ce matin à une heure et quart.

Les journaux de Paris annoncent que M. Carnot a approuvé un arrêté préfectoral autorisant l'érection sur une place publique de Paris, d'une statue du docteur Ricord.

Une réunion d'amis aura lieu cet après-midi pour organiser une réception en l'honneur de notre compatriote le lieutenant Chartrand, de l'armée française.

La Cie du Pacifique vient d'intenter une poursuite en règlement de compte, à la compagnie du chemin de fer du Grand Nord pour le montant de \$20,943.88.

Le tribunal d'Albi a condamné à des peines variant de huit jours à quatre mois de prison les grévistes de Carmaux qui ont été arrêtés, il y a quelque temps, pour avoir menacé et attaqué un directeur des mines.

Le comte Kainoky, premier ministre, a promis de faire porter au prochain budget les crédits nécessaires pour l'établissement des consulats autrichiens dans différentes villes des Etats-Unis.

Comme résultat de la visite de Sir Henry Tyler au Canada, il est rumored que des changements considérables seront faits dans l'administration du Grand Tronc, dans le but de faire des économies.

On écrit de Strasbourg que le gouvernement d'Alsace-Lorraine a reçu récemment du gouvernement la liste officielle des Alsaciens-Lorrains morts au Tonkin.

Cette liste funèbre compte trente-trois noms.

On annonce de Pise que le fameux anarchiste, Achicchi, a été arrêté dans cette ville. Il venait de Barcelone. Il a livré une lutte acharnée aux agents de police qui sont venus l'arrêter. Achicchi a tiré sur eux plusieurs coups de revolver, une balle a traversé l'habit d'un agent.

Grave accident de chemin de fer au Minnesota. Une collision a eu lieu entre deux trains de voyageurs, à Northdown Junction, sur la ligne du Northern Pacific Railroad. Un mécanicien a été tué sur le coup et un douzaine de voyageurs ont été grièvement blessés.

Le revenu ordinaire de l'Empire Russe pour les premiers six mois de l'année s'élève à 397,000,000 de roubles. Le revenu extraordinaire est de 102,500,000 de roubles. La dépense ordinaire se chiffre par 420,000,000 de roubles et la dépense extraordinaire par 70,000,000 de roubles. Des taxes indirectes vont être imposées pour augmenter le revenu.

Au cours d'une entrevue avec un journaliste, à son arrivée à Québec par le "Parisien", M. Van Horne, président du Pacifique Canadien, a déclaré que Québec serait le terminus des vapeurs rapides pour l'Amérique, mais que le service ne sera pas prêt avant l'année prochaine, à cause de la construction des vapeurs qui nécessitent ce laps de temps.

Depuis quelques jours, la police de Berlin a fait l'arrestation de nombreux boulangers et pâtisseries en décretoffendant aux clients de toucher la marchandise sans l'acheter. Les Berlinais en sont navrés, car ils avaient l'habitude d'acheter au comptant dans la boulangerie. Il est à croire qu'il y a eu un choix en ce qui a fait le chef pour leur donner le sentiment de la plus élémentaire convenance.

Un journal prussien, la Gazette de la Croix, commentant un récent article de l'organe russe, le Nonvan Temps, dit que cet article constitue la seconde menace à l'adresse de l'Allemagne depuis l'entrée en fonctions de M. Chicheleff, le remplaçant provisoire de M. de Giers.

L'organe allemand ne croit pas opportun de répondre. Il consent seulement que ce soit la France qui jouerait le rôle prépondérant dans l'alliance franco-russe "écrite" dont on menace la triple alliance.

Un conflit sanglant s'est produit entre des ouvriers belges et des douaniers français, à Hoplines. A la suite de l'arrestation d'un ouvrier, une foule de plus de 1000, la plupart des ouvriers belges, a essayé de délivrer le prisonnier pendant son transfert au poste de gendarmerie.

Des pierres ont été lancées aux douaniers, qui ont fait tirer les coups de feu et ont été obligés, pour se dégager, de tirer des coups de revolver. Un douanier nommé Musy est tombé la tête ouverte d'un coup de brique. Un renfort de gendarmerie arrivé dans la soirée est venu mater main-forte aux douaniers et le prisonnier a été conduit au poste de gendarmerie. La foule a brisé les vitres de la maison où le blessé Musy avait été transporté.

On va célébrer demain et après-demain des services religieux, à Montserrat, à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. C'est au ministère de Montserrat que sont partis les onze premiers missionnaires, envoyés dans le nouveau monde.

L'archevêque et les évêques de la province de la Catalogne doivent assister à ces cérémonies. A Barcelone même on célébrera un service magnifique à la cathédrale que l'on décore, d'une façon brillante, à l'intérieur et à l'extérieur.

Certains journaux berlinois se livrent à de vaines spéculations sur un différend qui, dit-on, vient de s'élever entre le chancelier de Caprivi et le ministre de Prusse. Ce dernier reproche au chancelier d'avoir soumis le projet de la loi militaire au conseil d'état avant que les ministres aient délibéré sur ce projet.

La Gazette Nationale prétend que la personnalité du roi de Prusse et de l'empereur d'Allemagne ne peut s'incarner dans une seule personne, et demande si le ministre prussien peut exposer ses propres vues au roi de Prusse avant que ce roi, à titre d'empereur, donne son assentiment aux projets de loi de l'empire. La Gazette de l'Est blâme la séparation des fonctions de chancelier de celles de premier ministre de Prusse, en raison du conflit actuel et prédit qu'une crise gouvernementale va se produire.

M. L. A. R. Duchateau, un passager de cabine du steamer belge *Friesland*, qui vient d'arriver d'Anvers à New-York, a disparu d'une manière inexplicable pendant la traversée et l'on suppose qu'il s'est jeté ou qu'il est tombé accidentellement à la mer. Le 29 septembre on a remarqué, pendant le dîner, l'absence de M. Duchateau et l'on s'est mis aussitôt à sa recherche, mais sa cabine était déserte et il n'a pas été possible de le retrouver à bord. Ses bagages ont été examinés, mais on n'y a rien découvert qui indiquât qu'il eût l'intention de se tuer. M. Duchateau était établi à Green Bay (Wisconsin). Sa famille a été informée par dépêche de sa disparition, et ses bagages seront expédiés dans cette ville.

Deux terribles accidents viennent de se produire dans deux communes du département de la Charente en France.

A Saint-Michel, la famille Grenet composée du père, de la mère et de quatre enfants a été empoisonnée par des champignons. Dans la deuxième nuit qui suivit l'absorption des champignons, trois des enfants succombèrent dans d'horribles souffrances. Le lendemain, Mme Grenet succombait elle-même. L'état du père et du dernier enfant est des plus inquiétants. Les médecins qui les soignent conservent peu d'espoir de les sauver.

A Sireuil, une famille également composée du père, de la mère et de quatre enfants éprouva des symptômes d'empoisonnement après avoir mangé des champignons. Une fille de vingt ans a succombé, les autres membres de la famille sont très malades.

Le principe de la gratuité de l'enseignement est reconnu par la loi. Si, au lieu, pour être dispensés de payer la rétribution mensuelle, il faut que les parents pauvres s'adressent aux autorités. L'opportunité de soustraire le pauvre à cette humiliation est une question qui a déjà été débattue dans nos colonnes. La gratuité difficile est accordée de droit ou comme une faveur? Est-il possible, dans les conditions actuelles, avec notre nombre insuffisant d'écoles catholiques, d'abolir complètement la rétribution mensuelle et d'ouvrir les portes à tout venant? Autant de questions débattues ou à débattre que nous n'entreprendrons pas de traiter aujourd'hui.

La décision du bureau des commissaires, telle qu'elle aurait dû être rapportée au premier lieu, constitue certainement une amélioration sur l'ancien ordre de choses.

Après avoir, les parents des enfants pauvres devaient s'adresser soit au curé de la paroisse, soit aux commissaires des écoles. Ce système ne donnait pas satisfaction.

Les professeurs n'étaient pas autorisés à admettre les enfants gratuitement, les curés réprouvaient que cela ne les regardait pas, le bureau des commissaires ne siège pas en permanence et les parents des enfants pauvres se trouvaient privés de la faculté de faire admettre leurs enfants, même à la condition d'acquiescer à la loi de leur pauvreté aux yeux de leurs concitoyens.

M. Archambault, qui surintendait les écoles catholiques est constamment à son bureau, à l'Académie Commerciale du Plateau, où les intéressés pourront obtenir justice à bref délai.

C'est toujours de la gloire et de l'avantage final le seul, que nous aurions le droit de nous flatter d'avoir agité cette question. Il y a encore des choses à faire, et après cette preuve de bonne volonté de la part des commissaires il est permis d'espérer qu'ils effectueraient avant longtemps.

En publiant la lettre suivante, nous voulons qu'il soit bien compris que nous n'insérons à notre collaborateur toute la responsabilité des opinions qui y sont exprimées. Il y a beaucoup de vrai dans ce qu'il dit. Les reproches qu'il adresse au clergé sont certainement mérités. Les amis du progrès qui veulent nous soustraire à l'influence néfaste du tyranisme autoritaire et de l'orangisme agressif, se sont presque invariablement heurtés à l'hostilité active du clergé; mais ce n'est pas une raison pour que le parti libéral soit dispensé de remplir son devoir envers ses concitoyens.

Défenseur des droits des minorités, essentiellement dévoué à la cause du droit, notre parti, qui a pour principe fondamental de réclamer justice égale pour tous, n'abandonnera pas la lutte, ne jettera pas le manche après la cognée, pour le plaisir de voir des opprimés punis par où ils ont péché.

Les services qu'il pourra rendre à la cause de la justice seront certainement moins efficaces qu'ils l'eus-

sent pas querellé bruyamment avec son collègue, M. Bowell, comme le *Canada* l'a publié.

La presse conservatrice s'unit aux amis de M. Laurier pour le féliciter de sa belle et brillante conférence.

Le *News* de Toronto prédit que l'honorable M. Tupper, ministre de la marine, sera avant longtemps le chef d'un parti conservateur.

Plusieurs journaux croient que le successeur de sir John Abbott comme premier ministre du Canada sera l'honorable M. Bowell.

Le *Mail* s'indigne à l'idée que le lieutenant-gouverneur Schultze puisse songer à refuser l'avis de ses avisiers constitutionnels.

Ces refus sont bons pour les Canadiens-français!

M. McIntosh, M. McLennan et le sénateur McMillen, font un voyage au Nord-Ouest. M. McIntosh publiera un ouvrage sur les territoires, intitulé: "Prairie, Peak and Canyon."

Trois collèges électoraux sont aujourd'hui sans représentants au parlement fédéral; dans la province de Québec, deux dans le nouveau-Brunswick. Quand M. Abbott lancera-t-il les brefs pour de nouvelles élections?

ERREUR N'EST PAS COMPTE

Tous les journaux, y compris la PATRIE, ont annoncé qu'à une récente réunion des Commissaires d'école de Montréal, il avait été décidé d'admettre gratuitement aux écoles tout enfant pauvre d'aucun recensement par le *Saratoga* de l'instruction publique.

La nouvelle était erronée et c'est probablement pour cela qu'elle a fait le tour de la presse.

Avez-vous remarqué que ce sont toujours celles qui font le plus de bruit? Expliquez qui voudra ce phénomène. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous nous sommes laissé prendre tout comme les autres.

Nous avons même quelque peu épilogué sur cette décision qui nous paraissait entaché de guérisse.

Elle avait si peu de bon sens que nous aurions peut-être dû refuser d'y ajouter foi. Nous étions alors aux renseignements et l'on nous avait mal informés. Alors, nous rappelant que ce sont ordinairement les nouvelles les plus absurdes qui sont les plus vraies, nous avons fait ces remarques que nous maintenons pour le cas peu probable où pareille décision serait prise à l'avenir.

Or, il paraît qu'un reporter distrait, — il y en a — avait mal compris. Ce n'est pas au surintendant de l'instruction publique, mais à M. Archambault, surintendant des écoles catholiques de Montréal, qu'il faut s'adresser pour obtenir la gratuité de l'enseignement ou d'un enfant pauvre.

Cela est beaucoup plus rationnel, et c'est probablement parce que cela avait de bon sens qu'on a eu tant de difficulté à le comprendre.

Le principe de la gratuité de l'enseignement est reconnu par la loi. Si, au lieu, pour être dispensés de payer la rétribution mensuelle, il faut que les parents pauvres s'adressent aux autorités.

L'opportunité de soustraire le pauvre à cette humiliation est une question qui a déjà été débattue dans nos colonnes.

La gratuité difficile est accordée de droit ou comme une faveur? Est-il possible, dans les conditions actuelles, avec notre nombre insuffisant d'écoles catholiques, d'abolir complètement la rétribution mensuelle et d'ouvrir les portes à tout venant? Autant de questions débattues ou à débattre que nous n'entreprendrons pas de traiter aujourd'hui.

La décision du bureau des commissaires, telle qu'elle aurait dû être rapportée au premier lieu, constitue certainement une amélioration sur l'ancien ordre de choses.

Après avoir, les parents des enfants pauvres devaient s'adresser soit au curé de la paroisse, soit aux commissaires des écoles. Ce système ne donnait pas satisfaction.

Les professeurs n'étaient pas autorisés à admettre les enfants gratuitement, les curés réprouvaient que cela ne les regardait pas, le bureau des commissaires ne siège pas en permanence et les parents des enfants pauvres se trouvaient privés de la faculté de faire admettre leurs enfants, même à la condition d'acquiescer à la loi de leur pauvreté aux yeux de leurs concitoyens.

M. Archambault, qui surintendait les écoles catholiques est constamment à son bureau, à l'Académie Commerciale du Plateau, où les intéressés pourront obtenir justice à bref délai.

C'est toujours de la gloire et de l'avantage final le seul, que nous aurions le droit de nous flatter d'avoir agité cette question. Il y a encore des choses à faire, et après cette preuve de bonne volonté de la part des commissaires il est permis d'espérer qu'ils effectueraient avant longtemps.

En publiant la lettre suivante, nous voulons qu'il soit bien compris que nous n'insérons à notre collaborateur toute la responsabilité des opinions qui y sont exprimées. Il y a beaucoup de vrai dans ce qu'il dit. Les reproches qu'il adresse au clergé sont certainement mérités. Les amis du progrès qui veulent nous soustraire à l'influence néfaste du tyranisme autoritaire et de l'orangisme agressif, se sont presque invariablement heurtés à l'hostilité active du clergé; mais ce n'est pas une raison pour que le parti libéral soit dispensé de remplir son devoir envers ses concitoyens.

Défenseur des droits des minorités, essentiellement dévoué à la cause du droit, notre parti, qui a pour principe fondamental de réclamer justice égale pour tous, n'abandonnera pas la lutte, ne jettera pas le manche après la cognée, pour le plaisir de voir des opprimés punis par où ils ont péché.

Les services qu'il pourra rendre à la cause de la justice seront certainement moins efficaces qu'ils l'eus-

sent été si ceux qui ont besoin de nous aujourd'hui s'étaient moins acharnés à nous détruire, mais ils sont acquis de droit aux persécutés de toutes les catégories.

Refuser de leur venir en aide au moment critique, ce serait renoncer au beau titre de libéral. Nous sommes habitués à faire preuve d'abnégation et, si ingrate que soit la tâche, elle nous trouvera disposés à l'entreprendre.

Au fond, nous croyons que notre collaborateur pense comme nous et que son indignation l'a entraîné plus loin qu'il ne voudrait aller. Ces réserves faites, nous laissons la parole à notre correspondant:

Monsieur Taché, trompé et exploité de la façon la plus odieuse, écrivait à Sir Hector Langevin, en 1873, ces paroles remarquables:

" Cette promesse d'annulation des Méts a été faite non seulement aux délégués de la Rivière Rouge, mais à moi-même. " Ou n'a pas le courage d'avouer ses actes dans la crainte d'aveugler l'Ontario. Sir John A. Macdonald fait chorus avec les plus violents. A Ottawa on nous gouverne pour faire plaisir " aux fanatiques d'Ontario. "

Dans ces conditions l'évêque de St-Boniface n'avait qu'à lever le doigt pour faire entrer sous terre ces canaux irrécouvrables de ses diocèses. L'a-t-il fait? Non. Au contraire, il a appuyé de toute son influence et de l'influence de l'épiscopat tout entier cette politique néfaste de sir John A. Macdonald, le Grand-Maître des franc-maçons, le chef suprême des orangistes. L'histoire impartiale le dira. Instruit à cette école, le premier ministre actuel et le chef orangiste Bowel savent à quoi s'en tenir sur les protestations actuelles de monsieur Taché. Ils savent que le clergé catholique du Canada, inféodé au parti conservateur, mettra tout en œuvre aux jours d'élections pour maintenir au pouvoir leurs cohortes fanatiques, qui qu'ils fassent.

Ni la corruption la plus chétive, ni la vie la plus scandaleuse, ni les pillages les plus retentissants n'ont jamais pu jusqu'à présent charger de ces hommes tarés. Les manœuvres, les excommunications, les grandes messes, les tables ouvertes dans les presbytères, les influences indiennes tout a été mis en œuvre au service de ceux qui écrasent les Méts du Nord-Ouest et se rendraient coupables des tyrannies les plus révoltantes.

Ce qui arrive aujourd'hui nous l'avons prévu dans les débats sur cette confédération inique où nos droits ont été sacrifiés d'une manière indigne. En accordant aux fanatiques d'Ontario la représentation basée sur la population, on accordait la suprématie du gouvernement fédéral sur la législature des provinces, nous évêques ont virtuellement sacrifié toutes les garanties que nous trouvions dans l'égalité de représentation de l'union du Haut et du Bas-Canada.

C'est grâce à vous, messieurs, si nous sommes aujourd'hui trois contre dix dans le gouvernement d'Ottawa, un contre trois dans le parlement fédéral, si nous sommes devenus une minorité sans influence dans les affaires du pays. C'est grâce à vous si notre langue est abolie dans le Nord-Ouest et si nos compatriotes sont privés de leurs écoles.

Pendant que nous, les libéraux, tenions ferme, faisons une lutte de géant pour maintenir inviolables nos droits les plus sacrés, vous capituliez honteusement devant l'ennemi, de concert avec Cartier, Brown, John A. Macdonald, et leur suite, vous avez compromis notre perte en faisant accepter par le peuple une confédération qui n'avait d'autre but que de nous faire disparaître comme race du continent américain.

Eh! bien, contemplez aujourd'hui votre ouvrage! Après vingt-cinq années de ce régime de malédiction, voyez où vous en êtes! Vous ne comptez plus pour rien dans le parlement. Le peuple, accablé de taxes émigre en masse aux Etats-Unis. Le fanatisme le plus odieux règne à Ottawa. La corruption à tous les degrés de l'échelle sociale ravage la population. Les scandales les plus révoltants, soit dans l'administration de la chose publique, soit dans les familles, soit dans les temples, sont d'occurrence journalière. L'achat et la vente de consciences en matière électorale assurent quant même le triomphe du gouvernement. Enfin, nous avons perdu en quelques années tout le prestige d'un passé glorieux.

Devant ce déclinement des plus mauvais instincts, en face de cette hostilité systématique du clergé, peut-on espérer que les libéraux, de tout temps persécutés comme des bêtes fauves, vont encore une fois faire de leurs corps une barrière infranchissable contre les fanatiques d'Ontario? Ah, vous comptez sur nos députés pour nous protéger contre vos amis les orangistes avec lesquels vous vous entendez si bien pour nous tenir en tutelle. Eh bien! vous avez assez longtemps exploité notre naïveté. Tirez-vous de là comme vous l'entendez. Vous nous avez réduits à l'impuissance. Vous avez voulu l'abolition de la langue française et des écoles séparées. Vous l'avez. Da moment que toute votre puissance n'a servi qu'à nous ôter, nous allons vous laisser déraiser à notre tour.

Une fois que vous aurez été aplatis par vos chers orangistes, peut-être serons nous quelque chose dans le pays et les réformes de toute nature, que nous demandons depuis si longtemps pourront peut-être s'accomplir malgré vous. La revanche est facile, allez, nous n'avons qu'à laisser faire vos amis nos ennemis et dans quelques années vous ne serez plus rien. Tous ces abus scandaleux que nous avons involontairement défrayés à corps et à cris, pendant que vous nous traitiez de la manière la plus indigne, disparaîtront comme par enchantement pour faire place à un régime d'égalité et de liberté pour tous les citoyens, au lieu et place de l'orangisme et de la tyrannie dont nous souffrons depuis si longtemps.

LIBÉRAL.

## LES NOUVELLES TAXES

Nous lisons dans la *Presse* d'hier:

L'échéance étant arrivée, le gouvernement de Boucherville peut s'apercevoir de l'impopularité des taxes qu'il a imposées en dépit de l'opinion publique qui s'était fortement prononcée en faveur d'un essai de taxe directe, unique, imposée sur les municipalités.

S'étant, dès le commencement de la discussion, prononcée pour ce dernier mode d'impôt, la *Presse* se trouve à l'aise pour critiquer le système financier adopté par le gouvernement.

En continuant cette politique déplorable qui a pour but de soustraire une classe de citoyens à toute contribution aux dépenses de l'Etat, le gouvernement de Boucherville a commis une injustice et une faute politique.

Une injustice parce qu'une partie seulement des citoyens est atteinte par les nouvelles charges, et une faute politique parce qu'en frappant surtout les commerçants le gouvernement a atteint justement la classe la plus apte à se recueillir de ses pertes et à faire payer au centuple aux acheteurs, cultivateurs ou non, les sommes qu'elle aura payées au trésor.

Une faute parce que la formation de rompre avec la routine, pour avoir droit du bon sens des cultivateurs et pour avoir redouté leurs votes, le gouvernement leur a imposé indirectement une taxe beaucoup plus lourde que la taxe directe qu'il aurait pu leur demander.

Le gouvernement n'aurait pas dû se préoccuper de la répartition inégale de la taxe, il devait imposer aux municipalités un impôt établi sur une base uniforme, impôt que les municipalités seraient réparties de la manière la plus équitable.

En agissant ainsi le gouvernement, tout en s'écartant des perceptions difficiles et odieuses, aurait tiré au moins quelques municipalités, qui connaissent mieux que lui les ressources et les intérêts de leurs administrés, le soin de répartir la taxe dans leurs limites.

Prenez par exemple Montréal; jamais le conseil n'aurait imposé une taxe sur les opérations foncières. La taxe de 1 1/2 p. c. imposée par le gouvernement de Boucherville sur toutes les ventes immobilières et onéreuses, contraire au développement de la ville et à la transformation si désirable du locataire en petit propriétaire.

Les spéculations foncières sont encore plus risquées que les opérations de bourse, attendu qu'un porteur de valeurs peut presque toujours limiter ses pertes en vendant, alors qu'un détenteur de terrains ne peut jamais vendre à la baisse lorsque le mouvement de la hausse a atteint son niveau le plus bas.

Par contre, la spéculation foncière a des effets absolument différents de ceux de la spéculation mobilière; elle augmente toujours la fortune publique, même lorsqu'elle ruine les spéculateurs.

Les ruines qu'elle fait ne sont que passagères; Montréal en est la preuve. Sa fortune n'a nullement été entamée parce que des spéculateurs en propriétés ont été ruinés en 1875 et 1882.

La spéculation foncière tend à élever la surface bâtie d'une ville, à densifier l'encadrement des quartiers populaires, à diviser la propriété et à la mettre à la portée des petites bourses.

Mais si aux risques des spéculations il faut ajouter un droit de mutation de 1 1/2 p. c. payable à chaque mutation, on augmentera tellement les prix de vente qu'ils arriveront à un taux qui sera hors de la portée des petits propriétaires en expectative et ce système inauguré par un gouvernement conservateur aura eu pour effet d'empêcher le développement de l'élément le plus conservateur existant dans la société.

Le mouvement des ventes immobilières à Montréal en 1892, depuis l'imposition de la taxe, accuse une diminution considérable sur la période correspondante de 1891, diminution d'autant plus remarquable que l'introduction dans la ville d'un service rapide de transfert aurait dû activer les transactions. De l'avis de tous, cette diminution est le résultat de l'imposition de la nouvelle taxe.

La *Presse* quoique favorable à la taxe directe, n'a pas combattu les nouvelles taxes; le gouvernement avait des engagements à satisfaire, et il pouvait avoir raison de croire que les taxes imposées sur les marchands et les industriels rendraient plus et rentreraient mieux que celles imposées sur les municipalités.

Mais nous n'avons accepté ces taxes qu'à titre provisoire en attendant le programme financier définitif du gouvernement.

Or, nous sommes à la veille de la réunion des chambres, dit-on, et le gouvernement est encore à la période des ballons d'essai.

C'est parce que cette période a trop longtemps duré et que sa prolongation nuirait aux intérêts du pays et du gouvernement que nous constatons le mécontentement qui a causé la politique financière adoptée à la dernière session, par le cabinet de Boucherville.

Ce mécontentement résulte en grande partie non pas de la nature ou de l'élévation des taxes, mais de ce que nos gouvernements, avant de les imposer, n'ont pas réalisé toutes les économies possibles, et de ce qu'en les imposant ils ont lourdement frappé certaines classes de citoyens déjà obérées et qu'ils n'ont rien demandé à ceux qui n'ont jamais contribué aux dépenses publiques.

Robes et manteaux

Les Dames élégantes qui aiment à porter une robe en un manteau, bon fait, d'une coupe irréprochable, et à des prix très modestes, obtiennent pleine satisfaction en s'adressant à La Ville de Montréal, 100 rue St-Sie Calherine.

Nous sommes de confiance sans maintenant sous la direction de deux nouvelles couturières. Une paroisserie et une américaine, et peut à l'excès et remplissent toutes les commandes.

100-100

## ANNONCE IMPORTANTE

— DE —

# JOHN MURPHY & CIE

— ET —

## Departement : des : Manteaux

— ET —

## Costumes pour Dames.

Notre département de Manteaux et Costumes est le plus considérable et nous montrons la plus grande variété de styles.

Gilets 1 et 2 de long.  
Robes avec longues colerettes. Duana.  
Gilets en Peicho. Gilets en Salette.  
Tous nos Gilets sont achetés directement des meilleures fabriques de Paris, Londres et

Manteaux de toutes espèces faits sur commande à court délai.

John Murphy & Cie.

## COSTUMES DE VOYAGE

Costumes de voyage en Tweed et en Drap, valeur spéciale.

## Tweeds Tweeds

Tweeds pour Costumes et pour Enfants.  
Tweeds Lonses, double largeur, depuis \$1.10.

## Drap a Manteaux

Magnifique assortiment de drap pour Manteaux, couleur ital, carlines, Bleu Pers, Dait Gris, Bleu Marin, Vert Foncé.

Bon Drap Beaver depuis \$1.10.

## SEALETTE SEALETTE

En Soie, valeur spéciale, à \$6.00, \$5, \$11.00, \$14.00.  
Sealette en Mohair, \$4.50 et \$10, 100 in.  
Péchole à Manteaux, 24 pouces de largeur, depuis \$1.25.

## CHALES CHALES

Magnifique choix de Chales.  
Chales Tweed, Chales en Laine Cheviot.  
Chales fins, velours et Reverselle.

## JOHN MURPHY & CIE

1781, 1783 Rue Notre-Dame

COIN DE LA RUE ST-PIERRE.

Conditions au seul pour tous les Articles d'exportation. Téléphone—2191

# THE E. B. EDDY Co

HULL, P.Q.

## PAPIER DE TOUTE SORTE

BRUN A ENVELOPPE, MANILLA, PAPIER DE SOIE, A IMPRIMER LES JOURNAUX, DE TOLLETTE ET CARTON EN BOIS.

Allumettes, Articles en Bois, en Papier Maché.

Demandez celui fabriqué par la manufacture de

# E. B. EDDY,

mentionné dans les lignes ci-dessus et voyez à ce que vous n'en ayez pas d'autre.

SUCCESSALE A MONTREAL: 318 RUE ST-JACQUES.

ETABLIE EN 1847.

## L. W. TELMOSSÉ & CIE.,

(Successors of Gauthier & Talbot)

Importateurs  
Épicerie, Vins, Liqueurs, Conserves  
Alimentaires, &c.

242-244-246 Rue St Paul,  
87-89 Rue des Commissaires  
MONTREAL, 21 Avril-04.

## ED. BEAUVAIS & CIE.,

MAGASIN GENERAL.

</





